

PROJET MEKROU



- DES AVANCEES SIGNIFICATIVES DANS LA MISE EN OEUVRE
- LES ACTEURS APPRECIENT POSITIVEMENT



A la découverte de ...
Musée de l'Eau
au Burkina Faso



	Pages
 <p>RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF</p>	<p>EDITORIAL</p> <p>PROJET MÉKROU : Faire de l'eau un outil de croissance et de lutte contre la pauvreté 3</p>
 <p>ACCORD-CADRE</p>	<p>SESSION 2016 DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF</p> <p>Rencontre du Comité Consultatif du Mécanisme Global de Coordination du projet Mékrou à Cotonou 4</p>
 <p>MISE EN ŒUVRE DU PROJET</p> <p>Le Comité Consultatif fait le point des avancées 5</p>	
 <p>EVALUATION À MI-PARCOURS DU PROJET</p> <p>Récit analytique de la mise en œuvre du projet 6</p>	
 <p>PROJETS PILOTE 12</p>	
 <p>SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE</p> <p>Promouvoir le dialogue politique pour la gestion concertée des ressources naturelles de la Mékrou 14</p>	
 <p>Que pensent les différents acteurs du Projet Mékrou et des résultats à mi-parcours ? 16</p>	
 <p>A LA DÉCOUVERTE DE... LE MUSÉE DE L'EAU :</p> <p>Un sanctuaire pour la valorisation de la ressource Eau 21</p>	



Projet Mékrou

Faire de l'eau un outil de croissance et de lutte contre la pauvreté

La gestion de projet est une chose palpitante lorsque l'on sent que malgré les difficultés les choses avancent en produisant des résultats. Le projet « Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » a démontré qu'il constitue un véritable outil d'intégration et de coopération transfrontalière entre d'abord les trois pays du bassin (Bénin, Burkina et Niger) mais aussi dans l'ensemble du bassin du fleuve Niger.

La dernière réunion du Comité Consultatif Régional du Mécanisme Global de Coordination les 12, 13 et 14 octobre à Cotonou a permis de se rendre compte de l'engagement des pays et des acteurs principaux dans les pays, pour la mise en œuvre de ce projet. Une rencontre dont le niveau était rehaussé avec la présence des Secrétaires Généraux des Ministères en charge de l'eau du Burkina et Niger et des différents directeurs nationaux.

Cette rencontre a permis aux différents acteurs d'échanger et de s'accorder sur les principales préoccupations et d'établir une feuille de route pour baliser le chemin pour l'atteinte des objectifs du projet. La présence heureuse et distinguée de la nouvelle présidente du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) accompagnée du chargé de Projet de Renforcement des Institutions de gestion des organismes de bassin transfrontalier en Afrique (SITWA), démontre toute l'attention que les acteurs au niveau continental portent aux résultats attendus du Projet Mékrou.

L'implication de la Coordination Régionale des usagers et usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (CRU/BN), l'intérêt et la disponibilité du bailleur principal de ce projet c'est-à-dire la Commission de l'Union Européenne sont autant d'éléments encourageants autour de la mise en œuvre du projet dont les résultats à ce jour sont très encourageants.

Au nombre des résultats concrets on note la signature de l'Accord-Cadre de coopération entre le Bénin, Burkina et Niger en décembre dernier pour la promotion de la gestion concertée des ressources du bassin de la Mékrou. Les trois pays donnent si besoin en était, la

preuve de leur engagement et expriment de ce fait, l'attente de leurs populations des résultats concrets du Projet.

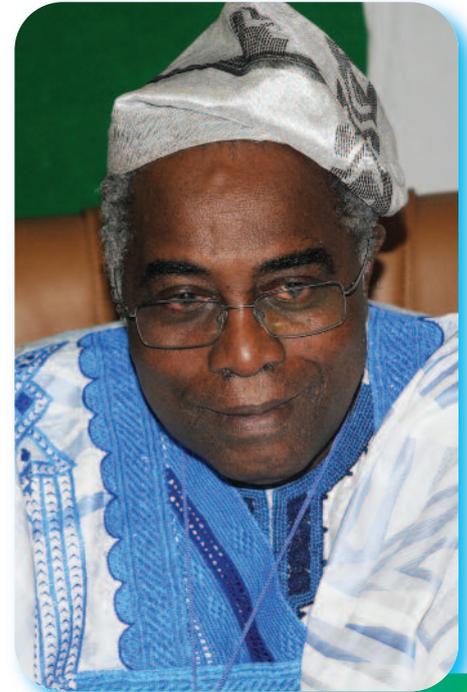
De nombreuses études ont été réalisées et validées dans chaque pays. Les données collectées sont en cours d'intégration. Ces données permettront de procéder au calage et à la validation des modèles qui serviront de base pour l'évaluation des différents scénarii à proposer en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou, sous-bassin du Niger, conformément aux objectifs du projet

Le Mécanisme Global de Coordination du Projet est fonctionnel et donne toute la dimension régionale à la gestion de ce projet dont les résultats sont très attendus par tous les acteurs. Nous avons ensemble contribué à susciter de l'intérêt et des attentes et ensemble, nous devons, à partir d'une bonne compréhension des fonctionnements hydrologique, écologique et socio-économique du bassin, contribuer à proposer des solutions idoines pour satisfaire ces attentes.

Je voudrais remercier tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce projet. Je voudrais en particulier exprimer une mention spéciale à l'endroit des Etats qui démontrent tous les jours la prise en compte totale qu'ils font de ce projet dans leur agenda national. Je voudrais également saluer les efforts louables et très appréciés de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) qui a intégré le Projet Mékrou dans son programme de travail. Je voudrais enfin remercier et saluer l'engagement de tous les acteurs qu'ils soient de l'administration publique ou de la société civile, pour l'accompagnement qu'ils font auprès des populations dont le bien-être est la finalité des actions.

Ce numéro de Running Water rend compte des résultats de la dernière rencontre du Comité Consultatif du Mécanisme Global pour la Coordination du Projet Mékrou et de la cérémonie de signature de l'Accord-Cadre. Le document de l'Accord-Cadre est publié intégralement dans un document séparé qui va accompagner ce numéro.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture !



Pr. Abel AFOUDA
Président du GWP-AO



Global Water
Partnership
West Africa

Secrétariat GWP-AO

Ouaga 2000, Av. Charles Bila Kaboré
05 BP 6552 Ouagadougou 05, Burkina Faso
Téléphone : +226 25 36 18 28 /
+226 25 48 31 93

Email: gwp.westafrica@gwpao.org
Site Web: www.gwpao.org

Directeur de la publication

Prof. Abel AFOUDA

Directeur Exécutif

Dam MOGBANTÉ

Coordination

Sidi COULIBALY

Rédaction

Corneille AHOJANSOU
Sidi COULIBALY

Imprimeur

SYC. : +226 78 78 02 32 - 76 66 70 19



Session 2016 de la Réunion du Comité Consultatif Rencontre du Comité Consultatif du Mécanisme Global de Coordination du projet Mékrou à Cotonou

La cérémonie d'ouverture de la session 2016 de la réunion régionale du Comité Consultatif du Mécanisme Global de Coordination du Projet Mékrou a eu lieu à Cotonou le mercredi 12 octobre 2016. Elle était placée sous le patronage du Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines du Bénin représenté par son Conseiller Technique aux Ressources en Eau, M. Safari BOUREIMA.

Prenant la parole le premier, le Président du Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO), Pr. Abel AFOUDA a souligné que « du fait des aléas climatiques [l'eau] a commencé par se raréfier de telle sorte que face à la demande de plus en plus croissante et au vu de la pression exercée sur elle pour satisfaire les légitimes besoins tellement diversifiés de nos populations dont le nombre augmente de jour en jour, il nous revient de chercher à mieux la connaître et de proposer en conséquence des outils consensuels pour son exploitation appropriée et efficiente surtout dans un contexte transfrontalier qui est le nôtre en ce moment ».

Le représentant de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), M. Robert DESSOUASSI, au nom de Madame le Secrétaire Exécutif empêchée, a déclaré que « les objectifs du Projet Mékrou s'arriment parfaitement avec la stratégie de développement de l'ensemble du bassin du Niger. Il a souhaité que le Projet permette la mise en place des moyens appropriés pour gérer les ressources en eau en apportant des solutions adéquates et adaptées aux impacts du changement climatique, des solutions duplicables et/ou applicables dans d'autres sous-bassins ».



Photo de famille des participants

M. Manuel FULCHIRON, représentant de l'Organisation du Partenariat Mondial de l'Eau (GWPO), a expliqué la philosophie qui a prévalu à la mise en place de la plateforme des acteurs qu'est le GWP il y a vingt ans pour booster une bonne gouvernance de l'eau et accompagner la mise en place des principes du développement durable. Il a ainsi contribué aux avancées des OMD, et se prépare à contribuer à l'attente des ODD à travers son Agenda du changement pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il a été suivi par le représentant du Centre Commun de Recherche (CCR) de l'Union Européenne, M. Cesar CARMONA-MORENO qui a relevé la nature particulière de cette rencontre qui précède la dernière rencontre avant la fin du projet prévue pour le 31 décembre 2017.

Pour sa part, M. Luca Busetto, représentant de l'Union Européenne a indiqué que « le travail mené jusqu'à

présent n'a pas été simple mais la détermination des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet a contribué à l'acquisition d'une base sur laquelle on doit tous ensemble continuer à bâtir un système de gestion des ressources en eau qui tienne compte des différents enjeux du secteur et de l'environnement dans la perspective d'établir une croissance durable et une amélioration conséquente des conditions de vie dans le bassin de la Mékrou ».

Enfin, M. Safari BOUREIMA, représentant le Ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines du Bénin, après avoir remercié les principaux intervenants (GWP, CCR, l'ABN, les différentes organisations) mais surtout le bailleur de fonds L'Union Européenne, a lancé « un appel à toutes les structures impliquées dans la gestion de ce projet de ne pas se lasser de rechercher les moyens complémentaires, tant financiers qu'en ressources humaines de qualité, afin d'en faire une réussite et d'impacter, de ce fait, le reste du monde se trouvant dans des environnements similaires ».

Près de soixante-dix personnes ont pris part à cette rencontre du Comité Consultatif du Mécanisme Global de Coordination du projet Mékrou.



Vue des participants à la rencontre

Sidi COULIBALY



Mise en œuvre du Projet

Le Comité Consultatif fait le point des avancées

Le Projet Mékrou s'est irrévérablement inscrit dans le paysage des projets pilotes du bassin du fleuve Niger avec les premiers résultats qui sont encourageants. A ce jour, ce sont plusieurs études qui ont été réalisées et validées par les pays, et les Synthèses régionales disponibles. Parmi les acquis qui désormais servent de base pour le développement du sous bassin, on note la signature de l'Accord-cadre de coopération pour la promotion du dialogue politique dans le bassin entre les trois pays, le rapport d'état des lieux faisant office de situation de référence, l'identification des priorités de développement pour la Mékrou, des rapports d'enquêtes et des publications scientifiques sur le bassin et sa zone d'influence. La mise en contact des principaux acteurs du bassin de la Mékrou qui apprennent à collaborer de plus en plus et la collaboration scientifique et technique entre le CCR est les Instituts nationaux et nationaux qui devrait s'améliorer dans une approche gagnant-gagnant. ,

La 3^{ème} rencontre régionale du Comité Consultatif du Mécanisme Global de Coordination du Projet « Eau pour la croissance et la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » ou Projet Mékrou s'est tenue les 12, 13, et 14 octobre 2016 à Cotonou, Bénin. Elle a regroupé environ soixante-dix personnes venant du Bénin, Burkina et Niger, du Congo, du Sénégal, de la Suède, de la Belgique, de l'Italie, etc. Cette rencontre de haut niveau a été rehaussé par la présence des

Secrétaires Généraux des Ministères en charge de l'Eau du Burkina et du Niger, des Directeurs nationaux de l'eau, de l'agriculture, des représentants des Ministères de l'environnement, des instituts nationaux de recherche dans le domaine de l'eau des trois pays, des Partenariats Nationaux de l'Eau et des représentants de la Coordination Régionale des Usagers et usagères des ressources naturelles du Bassin du fleuve Niger.

Les principales recommandations de cette rencontre adressées au Centre Commun de Ressources (CCR) comprennent entre autres de :

- Travailler de concert avec les scientifiques du sud sur tous les éléments du volet scientifique et technique et faire valider tous les résultats scientifiques et techniques par le Comité Consultatif avant de les mettre en ligne ;
- Rédiger les rapports d'études scientifiques en français prioritairement avant de les traduire en anglais après validation par les scientifiques du projet ;
- Mettre à disposition des pays les résultats de l'étude sur l'enquête sur les ménages, l'atlas produit par le CCR, et les publications scientifiques ;
- Fournir une feuille de route claire de la mise en œuvre des activités du CCR sur ce qui reste à faire.

Celles adressées à GWP-AO comprennent de :

- Soumettre une requête à l'UE pour une 2^{ème} phase du projet axée sur la mise en œuvre des actions définies dans le plan de gestion qui aura été mis en place
- Inscrire le développement et la réalisation des projets pilotes dans les cadres de planification et réglementation en vigueur
- Inviter aux prochaines réunions du Comité Consultatif les structures étatiques de chaque pays ayant en charge la gestion des frontières

GWP-AO et CCR doivent s'assurer de l'implication des PNEs dans les réunions scientifiques/ techniques, d'avoir un Plan de Travail Annuel (PTA) consolidé qui comporte les données relatives aux activités-montants-chronogrammes-responsables des volets intentionnel et scientifique/ technique et transmis à l'ensemble des partenaires (membre du Comité Consultatif) et invités à se conformer au canevas des PTA de l'ABN pour les prochaines présentations du projet Mékrou pour les sessions de l'ABN. Ainsi, il a été recommandé à GWP, CCR et ABN d'arrimer la base de données du Projet Mékrou à celle alimentant le Système d'Information Environnemental de l'ABN dans le but de contribuer à l'amélioration de l'existant.

La rencontre a recommandé au cabinet de consultants ADA de prendre en compte les documents prospectifs de l'ABN pour finaliser le rapport en actualisant les données du rapport de consolidation/synthèse sur les priorités de développement à partir des rapports pays.

GWPO pour sa part a été invité à prendre ses responsabilités pour l'exécution dans les meilleures conditions des activités relatives à l'audit final, l'évaluation finale et la rédaction du Rapport Narratif d'Exécution du projet

Il a été enfin recommandé aux gestionnaires du Projet de prendre les dispositions pour assurer la présence d'AGRHYMET aux prochaines réunions du Comité Consultatif.

Synthèse de Sidi COULIBALY



Une vue partielle des participants



Evaluation à mi-parcours du projet

Récit analytique de la mise en œuvre du projet



Séance d'échanges à la suite d'une présentation

Analyse de la performance du projet

Critères et approche d'analyse de la performance du Projet

La Performance a été analysée selon 5 critères et appréciée sur la base de questions évaluatives.

L'analyse a porté sur :

- ♦ des données documentaires fournies par l'Unité de Gestion du Projet;
- ♦ des données de la plateforme d'échanges «Aquaknow» (volet technique...);
- ♦ des entretiens individuels auprès du personnel cadre de l'Unité de gestion du Projet et du Secrétariat Exécutif du GWP AO ;
- ♦ des entretiens auprès de quelques institutions parties-prenantes du Projet à Ouagadougou (PNE-Burkina Faso, SP-PAGIRE notamment); et
- ♦ des informations issues des fiches de collecte reçues.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. La Pertinence et la cohérence des actions réalisées par le Projet : Les actions menées et les résultats atteints répondent-ils aux attentes du projet et des parties prenantes du point de vue des objectifs et du montage institutionnel du projet, de la coordination des activités, des moyens mis à la disposition pour la mise en œuvre des activités et des extrants (rapports d'études, rapports d'activités, d'audit...) du projet ?

- ♦ Les objectifs et le montage institutionnel du Projet ont été jugés pertinents et cohérents avec les objectifs et les stratégies de développement et de gestion des ressources en eau en particulier au niveau de la CEDEAO,

de l'ABN et des 3 pays. Cependant cette pertinence et cette cohérence ont été atténuées voire plombée par la faible prévalence de l'esprit des accords de Paris et qui s'est manifesté par les fortes attentes des parties prenantes de voir s'inscrire des projets d'investissements structurants et des mesures d'accompagnement lors de l'atelier de validation de Ouagadougou. - à noter toutefois que suite à cet atelier, des projets pilotes sont envisagés à raison de 50 000 Euros soit un peu moins de 33 000 000 FCFA par pays.

- ♦ Les moyens mis à disposition pour la mise en œuvre des activités (volet institutionnel en l'occurrence) n'ont pas été à la hauteur des ambitions du Projet (implication de nombreux et divers acteurs) du fait de la faiblesse de l'enveloppe financière ;
- ♦ La coordination des activités a été jugée pertinente et en cohérence avec le montage institutionnel et le mécanisme de gestion du projet ; mais elle a été parfois mal comprise par certaines parties prenantes en raison des difficultés financières et des initiatives prises par l'Unité de Gestion du projet surtout concernant les projets pilotes avec des montants forfaitaires alloués à chaque pays ;
- ♦ Les études du volet institutionnel et en particulier les synthèses régionales et l'Accord-cadre de coopération ont été jugés pertinents et cohérents avec les TdRs. Cependant la non mise en œuvre de l'Accord-cadre et la qualité des études quelque peu affectée par la faiblesse des enveloppes financières allouées à cet effet ont dans une certaine mesure affecté cette pertinence ;
- ♦ Les études du volet technique ont principalement eu un caractère « préparatoire » pour l'élaboration des extrants attendus. Leur publication en anglais sur la plateforme d'échanges «Aquaknow» dans un espace francophone a été jugée non pertinente et non cohérente avec la langue du projet (le français). Cela a rendu peu visibles les actions du CCR auprès de nom-



breuses parties prenantes et engendré des doutes quant à l'atteinte des résultats attendus du volet.

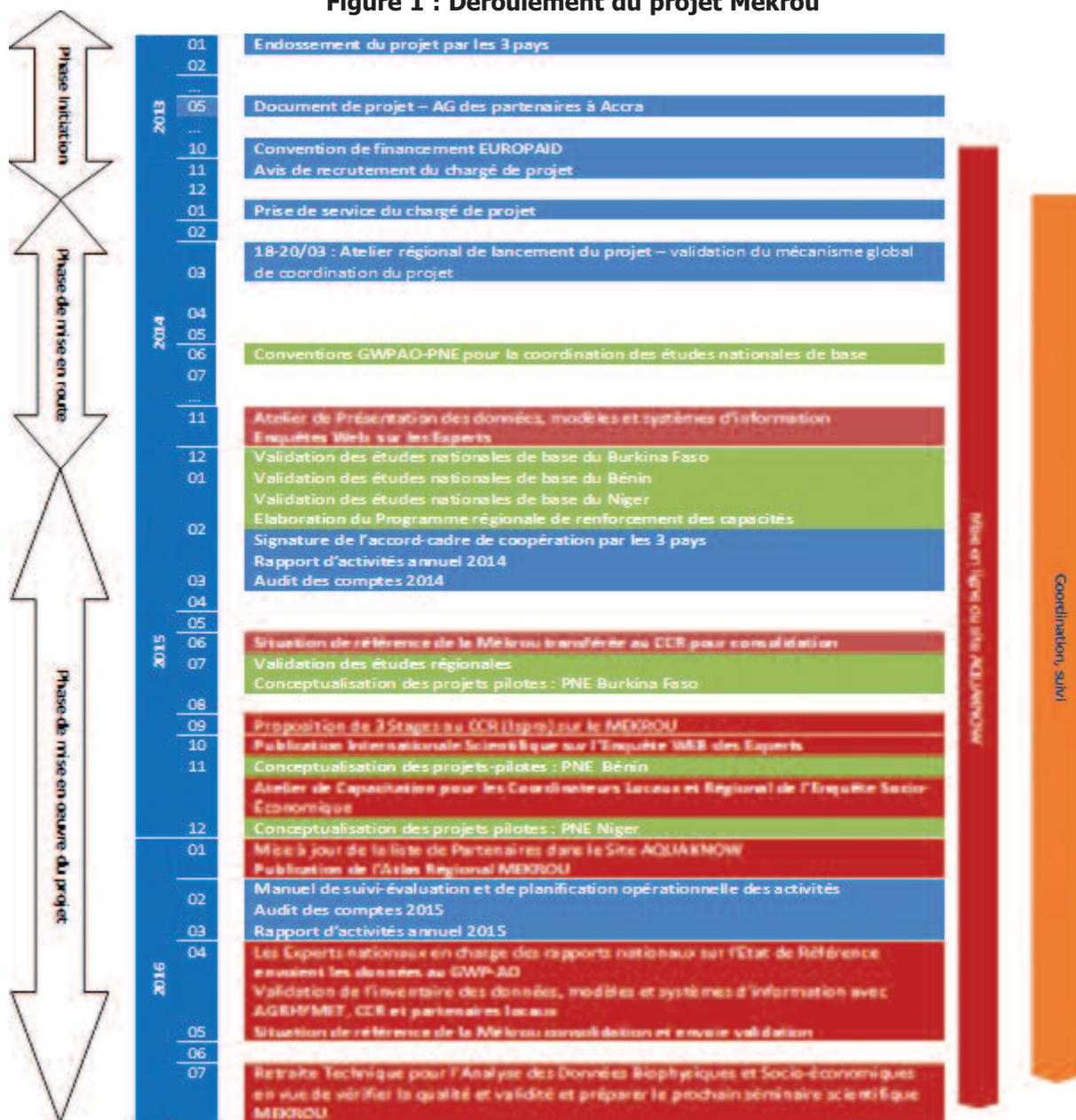
2. L'efficacité des actions réalisées par le Projet : Dans quelles mesures les actions menées par le Projet ont produit les effets attendus du point de vue des résultats atteints, des taux de réalisations et du niveau de satisfaction des parties prenantes ?

- ♦ Adoption en début 2016 d'un manuel de suivi-évaluation et de planification opérationnelle des activités qui a modifié les échéances des actions au niveau de certaines composantes (voir détail dans le rapport) ;
- ♦ Conséquence : les retards accusés dans la phase préparatoire mais aussi dans la phase de mise en œuvre du projet ont été sensiblement atténués au niveau du volet institutionnel mais restent cependant notables au niveau du volet technique.

Au niveau du volet institutionnel (assuré par GWPO, GWPAO et l'Unité de Gestion du Projet)

- ♦ Les taux de réalisation des études sont bons dans leur ensemble et se présentent comme suit :
 - ♦ Composante 1.1 : définition du cadre de coopération : 100% à l'exception du document relatif au Programme de renforcement des capacités exécuté à 90% (rapport définitif non consolidé) ;
 - ♦ Composante 2.1: Le cadre de référence est élaboré : 70% à 100% en 2015 ;
 - ♦ Composante 3 : Développement des projets pilotes : Conception des projets pilotes 66,66% en 2015 ;
 - ♦ Composante 4 : La coordination de la mise en œuvre du projet
 - Audits 2014 et 2015 réalisés à 100% ;
 - Rapports mensuels et annuels régulièrement produits ;
 - Gestion financière et comptable approuvée par les audits ;
 - Evaluation à mi-parcours effective conformément à la programmation.

Figure 1 : Déroulement du projet Mékrou





Quelques participants

- ♦ Au niveau du volet technique (assuré par CCR)

D'une manière générale, les retards accusés principalement au niveau de ce volet ont suscité des inquiétudes au niveau de nombreuses parties prenantes. Ces retards et inquiétudes suscitées, sont dus en partie aux résultats des études de référence nationales jugés insuffisants par le CCR, et à la non pertinence des mécanismes de communication entre ce dernier et lesdites parties prenantes. Il est à noter cependant que le CCR selon ses propres propos reste confiant (au regard des anticipations faites) quant au rattrapage desdits retards.

D'une manière générale, les appréciations des parties prenantes consultées sur l'efficacité des actions sont jugées satisfaisantes pour le volet institutionnel et inquiétantes pour le volet technique :

« Nous sommes satisfaits du côté institutionnel, par contre, nos attentes restent entières du point de vue scientifique et technique portant sur le développement d'outils d'aide à la prise de décision ».

« Nous sommes satisfaits sur l'atteinte des résultats du projet du point de vue institutionnel » ;

« Du point de vue scientifique, nos attentes restent entières, les choses ne bougent pas de ce côté » (extraits des entretiens et des fiches de collecte d'informations recueillies).

3. L'efficacité des actions réalisées par le projet : Dans quelles mesures les moyens (ressources) mis à la disposition du projet sont-ils en adéquation avec les résultats attendus des actions réalisées à mi-parcours du point de vue du matériel, et des ressources humaines et financières déployés, de l'utilisation desdits moyens, des coûts et de la qualité des prestations, du niveau d'atteinte des résultats (taux d'exécution financière en rapport taux d'exécution des actions réalisées) ?

- ♦ Un des points de faiblesse du projet est l'inadéquation des ressources financières allouées (faibles) avec les objectifs visés et les ambitions d'implication des parties prenantes.
- ♦ D'ores et déjà il n'est pas évident que les 32 millions de FCFA d'allocation financière par pays pour les projets pilotes, puissent avoir au niveau transfrontalier des

impacts notables car doivent être pris en compte et en charge, les volets « études », « travaux », « suivi et contrôle de l'exécution » ;

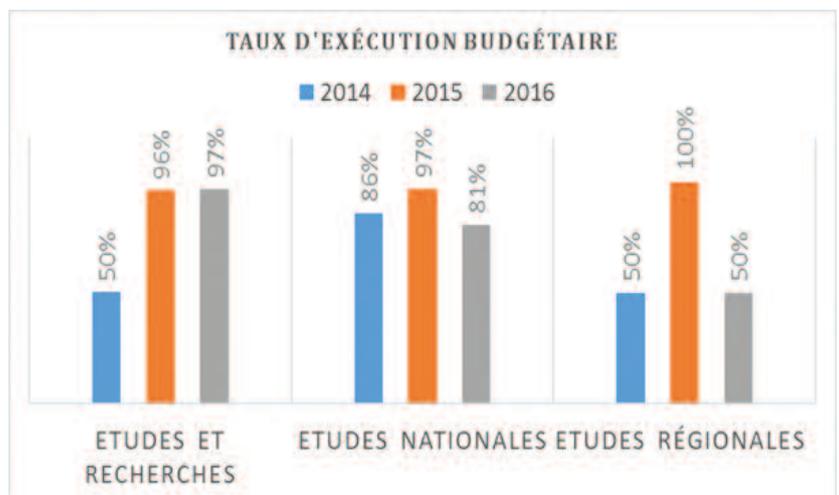
- ♦ Il est à noter cependant que malgré une telle faiblesse, le management des fonds alloués (initiatives, restriction de certaines dépenses...) a permis d'atteindre des taux élevés de réalisation des études dans le cadre du volet institutionnel ; sur ce volet, l'efficacité a été jugée appréciable et à la mesure du taux de consommation de l'enveloppe (cf. graphique ci-après).

NB : Cette efficacité reste cependant quelque peu mise à mal par la qualité des études qui aurait pu être meilleure si les allocations financières étaient plus conséquentes et permettaient non seulement de recourir à des spécialistes disposant de délais conséquents mais également d'avoir des missions d'accompagnement (contact, informations et d'échanges avec notamment les bénéficiaires finaux du projet) sur le terrain.

4. Les effets /impacts partiels ou prévisibles des actions réalisées par le Projet : Dans quelles mesures les actions réalisées ont-elles généré des effets, positifs ou négatifs, primaires et secondaires directement ou non, intentionnellement ou non du point de vue du renforcement des capacités des bénéficiaires finaux, de l'opérationnalisation de la GIRE, harmonisation des instruments d'appui à la GIRE, dialogue entre politiques, gestionnaires, scientifiques

► Causes principales

- ♦ Faible capacité des Etats à soutenir le fonctionnement des services techniques publics ;
- ♦ Faible niveau d'informatisation des services techniques, des actes administratifs et techniques, et de la gestion de l'information ;
- ♦ Faible niveau d'équipement des services en matière de suivi des ressources en eau ;
- ♦ Faible capacité financière de la plupart des Organisations de la Société Civile (OSC) et des structures de recherche ;
- ♦ Faible effectivité du transfert (partiel ou pas du tout) des compétences aux collectivités décentralisées
- ♦ Faible prévalence de l'esprit des accords de Paris (cf. atelier de validation de Ouagadougou)





► Causes secondaires

- ♦ Faiblesse de l'enveloppement financière pour faire face au grand nombre de parties prenantes mises en jeu dans le cadre du Projet
- ♦ Faiblesse des mesures d'accompagnement pour soutenir la collecte des données techniques et scientifiques

► Effets et/ou impacts en raison de la faiblesse des moyens financiers

- ♦ Hésitation voire refus de certaines institutions de répondre favorablement aux différentes sollicitations du projet ;
- ♦ Ressentiment de certains acteurs institutionnels (administrations publiques...) de participer juste à des réunions d'orientations/ suivi/validation d'études et n'être pas au cœur de la mise en œuvre du projet ;
- ♦ Faible lisibilité et visibilité du projet au niveau des bénéficiaires finaux que sont les populations vivant dans le bassin de la Mékrou ;
- ♦ Appels à candidature parfois infructueux du fait de la faiblesse des coûts des honoraires des consultants proposés...

► Effets et/ou impacts en raison des thématiques développées et des actions en perspective

- ♦ Impacts positifs pressentis au niveau de certains acteurs sur le plan :
 - de la coopération, du dialogue et de la gouvernance en matière d'eau ;
 - du développement d'outils d'aide à la décision ;
 - de l'émulation pour l'implémentation adaptée de ce type de projet aux autres affluents transfrontaliers du fleuve Niger
 - des échanges d'expériences et de connaissances entre acteurs
 - d'une meilleure connaissance des réalités du bassin transfrontalier de la Mékrou
 - de la contribution au dialogue national dans le

cadre de l'élaboration du PANGIRE NIGER...

- ♦ A l'inverse, pas d'impact significatif en matière de renforcement des capacités et d'opérationnalisation de la GIRE.

► Effets et/ou impacts en raison des retards accusés dans la mise en œuvre des actions

- ♦ Retards constatés n'auront pas un impact majeur sur l'échéance du projet à condition que les efforts soient fournis pour :
 - l'amorce de la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération ;
 - la mise en œuvre des projets pilotes (cependant, les 50 000 euros par pays sont toutefois insuffisants.) ;
 - le CCR conformément à l'optimisme affiché de pouvoir rattraper son retard le fasse effectivement ;

5. La durabilité des actions réalisées par le Projet : « Dans quelles mesures les actions réalisées engendrent-elles ou sont-elles susceptibles d'engendrer des activités et/ou des structures capables de perdurer et de se développer, après l'arrêt de l'intervention » sur les plans institutionnel ? technique ? financière ?

Durabilité non perceptible à ce stade de mise en œuvre du Projet. Cependant, la signature de l'accord-cadre de coopération entre les 3 Etats du bassin de la Mékrou, constitue une première et un acte politique et juridique fort dans la gestion des affluents transfrontaliers du fleuve Niger et la réussite de sa mise en œuvre serait un facteur de durabilité.

« Nous sommes satisfaits du côté institutionnel, et nous attendons le développement d'outils d'aide à la prise de décision ».



Avec la participation des partenaires techniques et financiers



Constats et Recommandations du consultant

Les constats faits résultent de l'analyse de la performance dans la mise en œuvre du Projet.

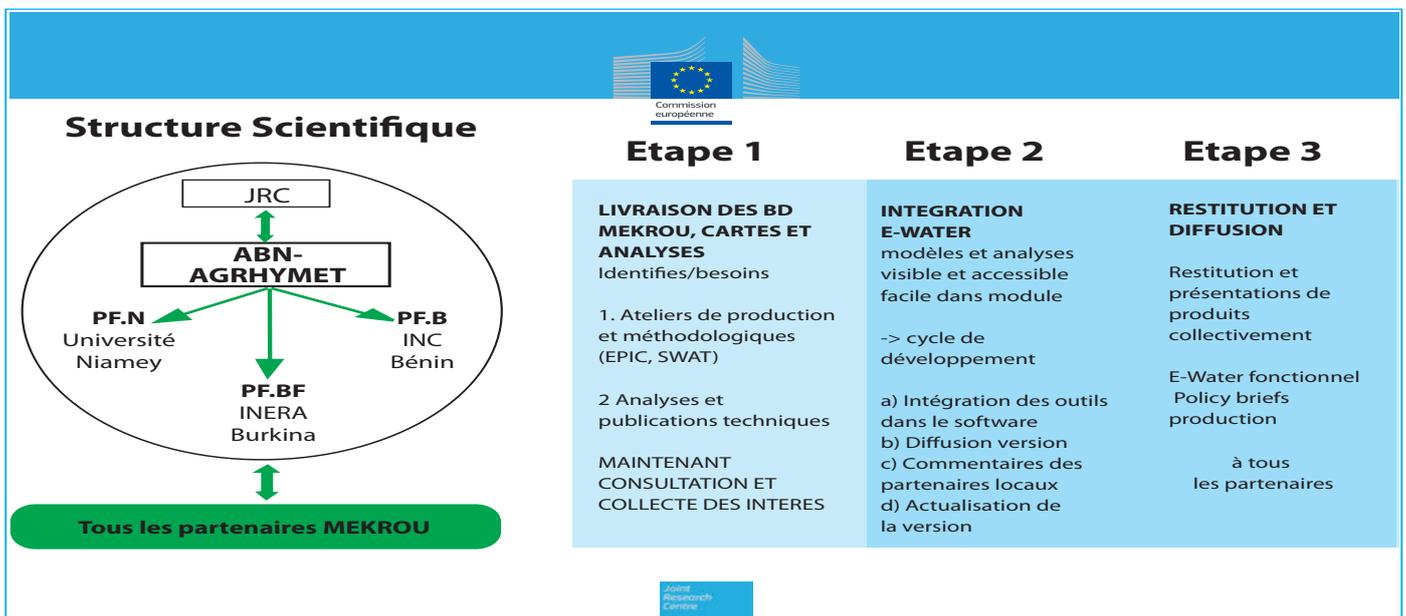
Les recommandations formulées sont des réponses apportées aux difficultés et contraintes identifiées d'une part et d'autre part des attentes des parties prenantes du projet et des questions pour les solutions pour lesquelles les 3 Etats ont signé l'accord-cadre de coopération.

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ACTEURS RESPONSABLES
Faible mise en relief dans les études des problématiques transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Consolider les synthèses des études nationales afin d'établir un état des lieux des ressources en eau du bassin et leur gestion en mettant notamment en relief les problématiques et les questions transfrontalières à résoudre au bénéfice de la coopération et de la gouvernance de l'eau à l'échelle de cet affluent du fleuve Niger 	GWP/AO, Unité de Gestion du projet, ABN (Validation par le circuit normal du projet)
<p>Déphasage entre attentes des parties prenantes et l'esprit initial du projet ;</p> <p>Faible implication des responsables politiques Faiblesse du budget</p> <p>Faible provision financière pour les projets pilotes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Organiser un atelier regroupant les principales parties prenantes nationales pour convenir du choix d'un ou deux des projets pilotes de développement du type transfrontalier, affectant les 3 pays ; ▫ Evaluer les besoins en financements additionnels ; ▫ Convenir avec les administrations publiques concernées, des modalités de mise en œuvre desdits projets. ▫ Mener un lobbying auprès des ministres en charge de l'eau des 3 pays et auprès de l'UE pour un financement complémentaire conséquent de la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération et des projets pilotes de développement. 	GWPO, GWP/AO, CCR, ABN, Structures focales de l'ABN, représentants des cabinets ministériels des 3 pays.
Mécompréhension dans la gestion des conventions de partenariat entre PNE et GWP/AO-Unité de Gestion du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Organiser une rencontre d'information et d'échanges sur les réalités des budgets alloués aux études et recherches ; ▫ Convenir d'une allocation sécurisée et tenant compte des disponibilités financières tout en renforçant le soutien financier aux actions de coordination des PNE. 	PNE GWP/AO-Unité de Gestion du Projet
Absence de soutien financier ou en d'autres moyens aux structures étatiques et à l'ABN	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Rechercher les voies et moyens envisageables pour orienter les ressources vers un renforcement des capacités des structures et partenaires nationaux (formation/outils etc.). 	PNE GWP/AO-Unité de Gestion du Projet Structures focales ABN, ABN
Plateforme d'informations peu exploitée par les administrations publiques et les bénéficiaires finaux Faible visibilité du projet auprès des bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Recourir à des supports d'information mieux adaptés et accessibles (support papier, CD, mail, rencontres d'information...) pour la diffusion des productions et autres informations sur le projet. 	CCR et GWP/AO



<p>Besoin d'une équipe légère de coordination au sein du Secrétariat Exécutif de l'ABN en vue d'une part, d'un suivi plus rapproché avec l'Unité de Gestion du Projet au sein du GWP/AO et d'autre part d'un partage des informations avec les six autres Etats membres de l'ABN</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Produire un support argumentaire de base pour soutenir les négociations ; ▫ Négocier la faisabilité et le financement avec la Commission Européenne. 	<p>ABN GWP/AO,</p>
<p>Lenteur dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Organiser la mise en place des organes du bassin de la Mékrou <ul style="list-style-type: none"> - Définir et convenir des modalités de mise en place et d'opérationnalisation du Conseil d'Orientation et du Comité Technique des Experts (mode de fonctionnement, modalités de prise de décision, nomination...) - Mettre en place lesdits organes ; - Appuyer la République du Niger et la République du Bénin pour la mise en place d'une structure locale de gestion des ressources en eau de leurs portions nationales de la Mékrou (à l'image mais adaptée, du comité local de l'eau de la Mékrou au Burkina Faso) ; ▫ Organiser la mise en place des organes du bassin de la Mékrou (suite) <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un programme d'actions prioritaires à mettre en œuvre ; - Evaluer le coût de la mise en œuvre de l'ensemble des actions ; ▫ Etablir une feuille de route pour la mise en œuvre de l'accord-cadre <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation du financement, - mise en place des structures, - mesures d'accompagnements, - mise en œuvre des actions. 	<p>ABN, PNE, GWP/AO</p> <p>Structure pilote de gestion du cadre de coopération</p>

► Etapes restants du volet Scientifique





Projets Pilote



Appui à la restauration des écosystèmes de la tête de bassin de la Mékrou (PAREN)

Au Bénin, le Projet pilote s'intitule « **Appui à la restauration des écosystèmes de la tête de bassin de la Mékrou (PAREN)** ». Il sera réalisé dans le village de Yakabissi, commune de Kouandé dans le département de l'Atacora pour un coût estimé de Quarante-neuf million sept cent- quarante-quatre- Mille trois cents (49 744 300) FCFA.

L'objectif de ce projet est de contribuer à la restauration des écosystèmes de la tête du bassin versant de la rivière Mékrou, à travers l'amélioration de la connaissance de la ressource et la promotion des initiatives locales d'atténuation du changement climatique. Le projet devra bénéficier à la population des arrondissements de Birni et de Orou Kayo et tous les usagers des ressources de la tête de bassin de la Mékrou.

Comme partenaire de mise en œuvre, le PNE a identifié la Mairie de Kouandé, l'Inspection forestière (RCEPN-Kouandé), le Direction Départementale en de l'Energie et de l'Eau (DDEE), le Partenariat Local de l'Eau (PLE) Atacora-Donga, le PNE-Bénin, le CENAGREF, de l'ACU Kouandé.

Plusieurs facteurs de durabilité sont notés à travers les activités du projet. Ces facteurs sont d'ordre **Financier, Environnemental, Institutionnel, Technologique** et **Sociale**.

Les actions de reboisement, de sensibilisation, de promotion des foyers améliorés contribueront à la restauration de l'écosystème de la tête de bassin et assureront la **durabilité Environnementale**. Le caractère participatif de la démarche du PAREN qui mobilise les structures multi acteurs/groupements/associations existantes et fonctionnelles dans la mise en œuvre du projet, assure une certaine **durabilité Institutionnelle** au projet.

L'amélioration des foyers à trois pierres localement utilisées en foyers économiques d'une part ; et celle de la santé des femmes face aux risques d'inhalation de fumée d'autre part contribuent largement à la **durabilité Sociale**.

L'utilisation des matériaux locaux par les bénéficiaires réduit le coût lié à la construction des foyers économiques et ceci contribue à la **durabilité financière**.

Le caractère transfrontalier du projet réside du fait que, agissant en tête de source pour préserver la ressource de la dégradation qui se constate, son action permettra à moyen et long terme d'assurer une quantité et une qualité optimale en aval.



Projet de réhabilitation du Parc W du Niger

Au Niger, c'est le « **Projet de réhabilitation des points d'eau dans la réserve de biosphère du Parc W du Niger** ».

Suite à l'assèchement climatique progressif en cours depuis les années 70, les populations fauniques du Parc Régional du W (PRW) sont actuellement limitées à environ 1 à 2 animaux/km² par la capacité de charge écologique des superficies utiles à la faune vers la fin de la saison sèche. Ces superficies couvrent environ 78,5 km² situées dans un rayon de 5 km tout autour de chaque point d'eau permanent, dont l'ensemble des superficies utiles est environ 12% du PRW.

Les observations confirment que les animaux sont concentrés dans des zones bien définies et que les pistes entre zones de concentration offrent rarement la vision des animaux. La rareté d'animaux à ces endroits est surtout due à l'absence de l'eau pendant la saison sèche. Sur la base de ces considérations il a été proposé de



Aménagement de pistes de transhumance Transfrontalière dans la province du Gourma

Au Burkina, « **Aménagement de pistes de transhumance Transfrontalière dans la province du Gourma** », c'est le titre du projet pilote qui va couvrir les localités suivantes Gabondi (Commune de *matiacoal*) - Tassiéri- Piéga (avec aire de repos) Datougou - Kouyargou - Boadéni- Nassougou- Bambambou- Kodjini (dans la province de la Tapoa sur le couloir 2 de la CEDEAO à la Tapoa) sur 125km.

Entre autres constats, le dépeuplement du bétail du Burkina vers les pays côtiers (Togo, Ghana, Bénin Côte-d'Ivoire...) n'est pas aisé pour leur insertion socio-économique et culturelle. Les occupations des zones de pâtures, des pistes et couloir de transhumance sont identifiées et non sécurisées.

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire les conflits liés au partage des ressources naturelles et à la libre transhumance par l'aménagement d'un couloir de transhumance transfrontalière, des aires de repos et autres aménagements connexe sur une distance de 125 km identifiés entre Gabondi (Commune de *matiacoal*) à Nassougou.

Les partenaires de mise en œuvre sont le PNE-BF, le Haut-Commissariat de la province du Gourma, les Services Techniques Déconcentrés en charge de l'Agriculture, des Ressources Animales, de l'Eau, de l'Environnement, de la Sécurité, les Organisations de la Société civile (Association), les partenaires techniques et financiers œuvrant dans le domaine des aménagements des espaces pastoraux et infrastructures, la population.

Le projet devra conduire à la prise d'arrêté de reconnaissance de la piste et autres infrastructures par les collectivités, la mise en place et la formation des comités de gestion en plus de l'identification et la mise en œuvre planifiée des actions de restauration et d'exploitation rationnelle des ressources pastorales.

Les pistes rurales ainsi aménagées faciliteront le transit des animaux entre les états partageant le Parc W. Elles participeront ainsi à la protection de la faune sauvage et à la biodiversité en général, mais aussi à la prévention des conflits entre les populations des différentes nationalités qui s'y rencontrent et notamment entre éleveurs et agriculteurs.

des points d'eau dans la réserve de biosphère



prioriser les premières interventions le long des pistes touristiques préférentiels. La priorité des interventions en faveur des parcours touristiques

répond à la logique de conservation et de valorisation de la biodiversité et constitue une première phase d'aménagement des blocs concernés.

Ces aménagements restaureront des milieux humides et favoriseront le redéploiement des populations fauniques, dont les effectifs sont actuellement très faibles.

Avec celles des points d'eau naturels et des points d'eau déjà aménagés, l'ensemble des superficies utiles à la faune qui sera obtenu à la fin des aménagements proposés portera l'espace utile aux espèces fauniques de 12% à 40% du PRW. Dans la mesure où la surveillance et la gestion des brûlis sont gérées de manière appropriée, il n'y a pas de doute que les populations de faune atteindront au moins un seuil acceptable.

Le caractère transfrontalier du Parc W et sa valeur économique et touristique pour l'ensemble des populations riveraines expliquent la pertinence régionale de ce projet pilote. Cette action apportera sa modeste contribution aux efforts des pays et des autres organisations pour la préservation de la biodiversité, et démontre à ceux qui douteraient du bien-fondé du projet pour l'ensemble des ressources de la zone.



Signature de l'Accord-Cadre Promouvoir le dialogue politique pour la gestion concertée des ressources naturelles de la Mékrou

C'est le 21 décembre 2015 que les Ministres en charge de l'Eau du Bénin, du Burkina et du Niger, ont signé à Cotonou, l'Accord-cadre de coopération pour la promotion du dialogue politique dans le bassin transfrontalier de la Mékrou, un affluent du fleuve Niger, partagé entre les trois pays. Cette signature a été rendue possible grâce un travail de coordination du Projet « Eau pour la crois-

sance et la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » mis en œuvre par le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP-AO), le Centre Commun des Recherches (CCR) de l'Union Européenne en collaboration avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), les services et institutions publics et de la société civile dans les trois pays.

Quelle est la nature de cet Accord ?

L'Accord-cadre de coopération tel qu'envisagé est de nature politique, qui exprime la volonté des Etats d'instaurer un dialogue politique en faveur de la gestion durable des ressources naturelles du sous bassin transfrontalier de la Mékrou. A cet égard, il est de même nature que la Déclaration de Paris ou la Vision Partagée qui sont aussi des documents politiques mais applicables à tout le bassin du Niger. L'Accord n'a pas de caractère normatif, le cadre normatif étant déjà constitué essentiellement de la convention révisée portant création de l'ABN de 1987 et la Charte de l'eau du Bassin du Niger.

Que vise cet accord ?

L'objectif général de cet « Accord-cadre de coopération est de promouvoir, à travers une croissance verte, le dialogue politique et le développement durable entre les trois Etats en

vue de favoriser la bonne gouvernance dans la planification et la gestion intégrée et durable des ressources naturelles du sous bassin transfrontalier de la Mékrou, en prenant en compte les besoins socio-économiques, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté à travers la préservation, la conservation des écosystèmes et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales ».

De manière spécifique cet Accord vise entre autres à créer, à tous les niveaux de gestion, les conditions d'une gestion concertée, équilibrée et

durable des ressources en eau, d'un dialogue inclusif autour de la question de l'eau et de l'environnement dans le bassin transfrontalier de la Mékrou, d'une croissance économique socialement adaptée et respectueuse de l'environnement. L'Accord cadre va promouvoir un processus de planification à court, moyen et à long termes et engager les Etats à entreprendre des actions concrètes de développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales, à prendre en compte les changements climatiques dans la gestion des ressources en eau ainsi que les préoccupations spécifiques liées au genre, à la santé, à la gouvernance, à la transparence, aux droits de l'homme et à la prévention des conflits.

« Les Etats privilégient la coopération, la concertation et la négociation pour toutes les questions d'intérêt commun en vue de la gestion durable du bassin transfrontalier de la Mékrou ».

Domaines d'action et principes fondateurs de l'Accord

L'article 4 précise que « Le présent Accord-cadre de coopération s'applique à l'ensemble des initiatives entreprises par les acteurs dans le bassin transfrontalier de la Mékrou en matière de gestion des ressources en eau partagées et de l'environnement ».

L'accord se base sur les principes fondamentaux de bonne gouvernance environnementale, de complémentarité, de coopération, d'équité, de gestion par bassin hydrographique, du genre, d'information, de participation, de partenariat, de prévention, des modes préleveur-payeur et pollueur-payeur, du partage des coûts et bénéfices, de précaution, de redevabilité, de responsabilité, de solidarité, de subsidiarité et enfin de transparence. Dans l'article 6, on lit que « Les Etats privilégient la coopération, la concer-



Présidium à l'ouverture des travaux de la rencontre des Ministres de l'ABN à Cotonou"



Mme Christine GBEDJI VYAHOU, ministre de l'eau du Bénin

tation et la négociation pour toutes les questions d'intérêt commun en vue de la gestion durable du bassin transfrontalier de la Mékrou ».

Qui sont les principaux acteurs ?

Dans cet accord les acteurs de la gestion du bassin identifiés sont les Etats, les collectivités territoriales, les structures de gestion des ressources en eau par bassin hydrographique national, les usagers des ressources naturelles, le secteur privé, les organisations de la société civile, l'Autorité du Bassin du Niger, les Organisations sous régionales, les Partenaires techniques et financiers.

Pour l'utilisation et la protection des ressources et de l'environnement, l'article 17 de l'Accord-cadre précise que « Les Etats, en concertation avec les autres acteurs, élaborent et appli-

quent une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau pour la croissance verte dans le cadre de l'économie verte dans le bassin transfrontalier de la Mékrou ».

Quelles responsabilités pour qui ?

L'Accord engage les Etats à coopérer « étroitement en vue de la prévention, de la maîtrise et de la réduction de la pollution dans le bassin transfrontalier ». Et pour cela, ils prennent « les dispositions nécessaires pour informer, dès que possible, les autres Etats du bassin, d'éventuelles pollutions accidentelles et/ou de toutes modifications des caractéristiques physico-chimiques ou biologiques du bassin transfrontalier de la Mékrou, ou des eaux superficielles ou souterraines de son bassin hydrographique situées sur



M. Attahirou KARBO, secrétaire Général du Ministère de l'eau du Niger

leur territoire national, qui se sont déjà produites, ou qui sont en train de se produire ou qui sont susceptibles de se produire, par suite de phénomènes d'origine naturelle ou anthropique ».

L'Accord prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ainsi que d'un plan d'investissement commun pour le bassin transfrontalier de la Mékrou afin de soutenir les efforts nationaux ou régionaux de croissance et de développement durable, entre autres dispositions.

Pour arriver à une gestion durable du bassin, les Etats vont renforcer les capacités des acteurs en apportant un appui aux organisations de la société civile.

Comment mettre en œuvre l'Accord ?

L'Accord-cadre institue les organes de coopération pour la gestion durable du bassin transfrontalier de la Mékrou. Le choix de ces organes et les modalités de leur fonctionnement sont dictés par le souci de maintenir la synergie avec l'ABN mais aussi de rationaliser leur fonctionnement. Il s'agit de profiter des organes existants de l'ABN pour limiter les coûts de leur fonctionnement et assurer ainsi leur viabilité institutionnelle et financière. Il est ainsi prévu la mise en place d'un Conseil d'Orientation du bassin transfrontalier de la Mékrou avec pour mission d'orienter, de superviser et de coordonner la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération.



M. Ali TRAORE, à l'époque Secrétaire Général du Ministère de l'eau du Burkina Faso

Sidi COULIBALY



Que pensent les différents acteurs du Projet Mékrou et des résultats à mi-parcours ?

Propos recueillis par Sidi COULIBALY

Alassoun SORI,

Secrétaire Général du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso

« L'Accord-Cadre est un document d'engagement des pays »



« Le Projet a démarré en 2014, nous sommes donc à mi-parcours de son exécution et il y a beaucoup d'acquis. C'est vrai que c'est un projet de lutte contre la pauvreté qui est axé sur la connaissance des ressources en eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire de façon globale de la zone d'étude. Nous avons déjà validé beaucoup d'études réalisées dans le cadre de ce projet. Il s'agit de connaître les défis de développement de la zone, prioriser les actions de développement dans une première phase et dans une deuxième phase on va engager la réalisation des infrastructures car c'est vrai-

ment ce qui importe pour les populations. Au Burkina, la zone du projet dans la région de l'Est est l'une des plus pauvres du pays ; ce qui fait que les populations attendent beaucoup de ce projet.

Pour l'Accord-cadre dont la signature constitue une grande avancée, j'ai compris que c'est un document d'engagement des trois pays par rapport à la mise en valeur de ce sous bassin du fleuve Niger. Cela indique que tout ce que le projet va entamer comme action, les pays vont les accompagner ».

Atahirou IBRAHIM KARBO,

Secrétaire Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la république du Niger

« Le projet va permettre de comprendre ce qui se passe au niveau du bassin »

« Le Projet Mékrou est un projet important pour les trois pays impliqués dans sa mise en œuvre. C'est un projet d'étude et la plupart de ces études ont été réalisées. L'examen et la validation de ces documents vont aboutir à l'élaboration d'un plan d'action pour négocier avec les partenaires financiers du projet à savoir l'Union Européenne afin de vraiment combattre la pauvreté dans le bassin comme le titre du projet le stipule à travers la mise en œuvre des actions. Cela va permettre d'engager des actions de développement pour améliorer les conditions de vie des populations qui vivent dans le bassin.

Je connais bien le Coordinateur de projet qui a fait tout pour une implication des acteurs et nous souhaitons une forte collaboration avec les instituts de recherche dans le volet scientifique géré par le CCR. Le projet va permettre de comprendre ce qui se passe au niveau du bassin. Beaucoup de données ont été déjà

collectées qui seront analysées et interprétées pour les comparer aux données satellitaires. Mais l'un des volets les plus importants comme dans tout projet GIRE, nous allons mettre en place les instruments locaux de gestion de la ressource comprenant à la fois les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, etc. dans la mesure où le bassin est partagé entre plusieurs acteurs, communes de trois pays. Tous ces acteurs vont échanger entre eux pour la gestion commune et parcimonieuse de la ressource. La Mékrou étant dans le bassin du Niger tout cela sera sous la conduite de l'Autorité du Bassin du Niger.

La signature de l'Accord-cadre est un des résultats les plus importants auxquels nous sommes parvenus à ce jour dans le cadre de ce projet. Les pays sont d'accord pour mettre en place quelque chose en commun dont le mécanisme est prévu dans l'Accord-cadre en conformité avec l'ABN. Pour éviter d'avoir une plé-



thore d'institutions dont le financement peut poser problème, il s'agira de mon point de vue d'une commission qui va se réunir dans le cadre des réunions statutaires de l'ABN pour capitaliser en même temps les résultats dans le cadre du programme d'action de l'Autorité. Les trois pays pourront se retrouver toujours pour échanger sur les actions à mener dans le bassin. »



Dr. BOGUENA Toupta, Secrétaire Exécutif de l'ABN

« Un important outil complémentaire pour le renforcement et/ou dynamisation de la coopération transfrontalière pour l'ABN »

La signature de cet Accord-cadre a été rendu possible grâce à la coordination de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) qui s'est engagée pour accompagner et orienter la mise en œuvre. Running Water a rencontré Madame le Secrétaire Exécutif de l'ABN, Dr. BOGUENA Toupta qui a accepté de répondre à nos questions.

Le Bénin, le Burkina et le Niger ont signé le 21 décembre 2015 l'Accord-cadre de coopération pour la promotion du dialogue politique dans le bassin de la Mékrou. Peut-on savoir le sentiment qui vous anime après cette signature ?

C'est un sentiment de joie et d'un devoir bien accompli. Le Secrétariat Exécutif s'en réjouit et profite de cette occasion pour remercier le GWP/AO et ses Partenaires Techniques et Financiers pour la formalisation de cet Accord devant favoriser la mise en œuvre concertée des actions de ce projet dont l'ABN salue l'avènement.

Dans quelle mesure la signature d'un tel accord va-t-elle contribuer à l'atteinte des objectifs de l'ABN et aider à la gouvernance des ressources en eau du bassin du Niger en général ?

La mise en œuvre efficace de cet Accord contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations du bassin par la gestion durable des

ressources en eau et des écosystèmes associés du bassin du fleuve Niger. Elle contribuera ainsi, au renforcement de la coopération déjà existante entre ces trois États membres concernés par le projet et ainsi que les six (6) autres États de l'ABN au titre du principe du partage de l'information et expériences et des bénéfices que prône la Charte de l'Eau et ses annexes notamment l'Annexe 3 sur l'Instruction des Mesures projetées dans les États drainés par le fleuve Niger et ses affluents dont la Mékrou.

Par ailleurs, l'Accord-cadre contribue à l'établissement d'un dialogue permanent entre les trois pays du bassin de la Mékrou et à la mise en place de la commission de sous-bassin de la Mékrou.

N'avez-vous pas l'impression que c'est un autre document signé qui n'aura aucun effet sur la coopération transfrontalière généralement et plus spécifiquement dans le sec-



teur des ressources en eau qui, elles ne connaissent pas les frontières géographiques/administratives de nos pays respectifs ?

Cet Accord signé est et demeure pour l'ABN, un important outil complémentaire pour le renforcement et/ou la dynamisation de la coopération transfrontalière tant voulue par les pairs fondateurs de l'Autorité du Bassin du Niger en novembre 1980. Cette volonté que le Secrétariat Exécutif essaie de traduire dans les faits à travers la planification et la mise en œuvre des projets et programmes à caractère transfrontalier ou régional en regroupant au moins deux ou trois pays.

Comment estimez-vous contribuer à sa mise en œuvre pendant et après la fin du projet Mékrou ?

L'ABN qui a pour mandat de "Promouvoir la coopération entre les pays membres et assurer un développement intégré du bassin du Niger ...", avec sa forte implication dans la mise en œuvre de ce projet, demeure de toute évidence, la structure idoine devant pérenniser les acquis de cet accord en veillant à sa mise en œuvre pendant et après le projet et poursuivre l'amélioration des conditions de vie des populations du bassin de la Mékrou en le dotant d'ouvrages ayant des impacts transfrontaliers sur l'usage des ressources en eau.

Bassin du Fleuve Niger / Niger River Basin





**Adamou Boureima
WOROU WARA,**

Directeur Général de l'Eau
du Bénin



**« La signature
de l'Accord-Cadre
de coopération donne
un cadre habilitant pour
la mise en œuvre
de la GIRE »**

« Les résultats se situent sur deux axes : l'axe institutionnel et l'axe scientifique et technique. Sur le plan institutionnel, les pays qui partagent le bassin c'est-à-dire le Bénin, Burkina et Niger sont plus renforcés dans leur organisation au niveau du bassin. Sur le plan technique il y a des modèles en développement et quand on sait qu'en Afrique les bassins souffrent généralement du fait des hésitations sur le modèle à utiliser, les données à collecter, on est heureux que ce sous bassin du Niger puisse servir de base d'étude. Ce sont des avancées que nous apprécions à leur juste valeur.

La signature de l'Accord-Cadre de coopération est à cet effet une grande avancée donnant un cadre habilitant pour la mise en œuvre de la GIRE. Cet accord essaie de définir le cadre pour la mise en œuvre en synergie des différentes actions entre pays dans ce bassin.

Le fait de définir le cadre d'application des actions pour chaque type d'acteurs dans le bassin et les projets pilotes présentés sont déjà pour nous un début d'application de cet Accord-cadre ».

GUINDO Yacouba, Vice-Président de CRU/BN, Pdt CNU/BF

**« Nous allons accompagner la mise en œuvre
de l'Accord-cadre avec notre présence »**

Quels sont pour vous les principaux résultats à ce jour du Projet Mékrou ?

Les principaux résultats que nous avons aujourd'hui ce sont techniques. C'est un nouveau projet qui est en train de faire des études et nous espérons qu'avec l'année qui nous reste qu'on puisse avoir des actions concrètes sur le terrain. On parle d'une deuxième phase et nous espérons que les besoins attendus des populations soient pris en compte pour réaliser des choses sur le terrain.

Depuis quatre ans, on parle du Projet Mékrou et les paysans, agriculteurs, maraîchers, éleveurs et pêcheurs s'attendaient à des actions concrètes sur le terrain mais pour le moment ce sont les scientifiques et techniciens qui sont en train de travailler.



L'amélioration du cadre global est une chose importante et on a eu en décembre 2015 la signature de l'accord de coopération pour la promotion du dialogue politique dans le bassin transfrontalier de la Mékrou entre les trois pays. Que représente pour vous la signature de ce document ?

⇒ 19

Luca Busetto, Union Européenne

« Un projet pilote dont les résultats pourraient être étendus sur tout le bassin et ailleurs »



C'est vrai que le projet a connu quelques difficultés de mise en œuvre au début mais on constate une grande implication des différents acteurs dans la mise en œuvre. Le fait que ce soit un projet pilote, sa nature nous impose d'explorer différentes possibilités en raison des ambitions qui nous amène à mettre en collaboration plus de 200 partenaires. Ce qui n'est pas évident à gérer ni pour le projet ni pour tous ceux qui sont impliqués dans l'action. Les petits retards qui avaient été relevés l'an dernier ont été rattrapés et la question de validation des différents rapports sera résolue avec la tenue de la rencontre du Comité Consultatif régional.

Maintenant on ne peut pas parler de résultats définitifs étant dans la phase critique d'avancement et de mise en œuvre du projet. Je suis positif par rapport au futur

compte tenu de la grande implication de tous les acteurs. La Commission Européenne accorde beaucoup d'attention à ce type de projet parce que c'est un projet pilote dont les résultats pourraient servir à étendre les actions dans le bassin de la Mékrou et étendre les activités à d'autres bassins versants.



⇒ 18

C'est une bonne chose pour nous les acteurs du milieu rural qui considèrent cela comme des avancées. Ceci dénote pour nous que le politique prend en compte ce que nous sommes et ce que nous sommes en train de faire.

Notre contribution à la mise en œuvre de ce document est essentiellement physique. Nous sommes et serons là pour accompagner la mise en œuvre et rappeler à tout instant notre existence avec les besoins spécifiques des populations à faire prendre en compte.

Je voudrais remercier tous les acteurs non seulement du bassin de la Mékrou mais du Niger en général pour l'accompagnement qu'ils font auprès des populations. Je voudrais rappeler aussi qu'avec les aléas et changements climatiques la pauvreté s'est accentuée sur le terrain. Je lance donc un appel pour venir au secours et sauver cette population qui se bat tous les jours pour s'en sortir.

Vice-Président de la Coordination Régionale des Usagères et usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU/BN)



Cesar Carmona-Moreno,
Centre Commun de Recherche
de l'UE

« Aujourd'hui on a une connaissance plus précise des besoins des populations qui vivent dans le bassin. En connaissant l'environnement, les habitudes alimentaires, la qualité et la quantité de l'eau qu'il y a dans le bassin nous allons pouvoir à partir de là mettre en place des outils qui vont aider à la prise de décisions de manière à pouvoir faire de la planification pour répondre à des besoins concrets des populations au niveau du bassin.

KORA ZAKI Mariame, Présidente de l'ANU Bénin **« Je lance un appel aux populations pour accompagner les partenaires du projet »**

Pour la représentante des usagères et usagers que vous êtes, peut-on parler de résultats concrets du projet ?

Oui, mais j'hésite un peu car vu le titre du projet qui parle de lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou, nous nous attendions à voir par exemple des tracés de pistes permettant à un agriculteur d'évacuer sa récolte de son champ, son hameau vers le centre-ville plus près du marché ; voir les populations de la localité jouir de l'eau potable, permettre aux populations d'entreprendre des activités génératrices de revenus dans leur localité. Maintenant, on nous a fait savoir que l'on ne peut pas construire une chambre sans passer par la fondation, ce qui explique la première phase du projet qui correspond au soubassement que les gens sont actuellement en train de faire. Des documents cadre ont été élaborés, des études sont faites, des consultants sont allés sur le terrain s'entretenir avec les populations pour dégager les priorités au niveau de chaque commune. Notre espoir repose donc sur une seconde phase de ce projet pour aider vraiment les populations à sortir de la pauvreté.



C'est vrai que nous avons déjà les projets pilotes, en raison d'un par pays. Si je prends la portion béninoise du bassin, le projet pilote prend en compte la tête de la Mékrou en amont. Les populations des communes en aval se sentiront comme délaissées sans pour autant intégrer le fait que le travail qui se fait en amont va bénéficier à tout le cours d'eau partant tout le bassin. Donc, ce sont là des préoccupations importantes à prendre en compte qui nécessitent de la sensibilisation et une diversification s'il le faut des interventions au niveau du bassin. Je lance donc un appel aux populations à qui je demande d'être prêtes à accompagner les partenaires qui viennent pour les appuyer.

« Le projet Mékrou est un petit bijou avec de fortes perspectives qu'il faut bien soigner »

Ce qui est encourageant dans ce projet, on constate des acteurs très motivés pour prendre part aux différentes phases du projet surtout dans les actions concrètes qui auront un impact sur la vie des populations au niveau local. Comme il s'agit aussi d'un projet pilote, les acteurs sont intéressés à avoir des résultats dont l'application va donner un élan régional à ce projet. Ceci constitue un atout très important de ce projet Mékrou.

C'est un projet pilote dont les outils et méthodologies pourraient être répliqués dans d'autres bassins du Niger voire de la région de l'Afrique de l'Ouest et par extension sur l'Afrique. Ce qui fait de ce projet un petit bijou avec de fortes perspec-

tives qu'il faut bien soigner.

La signature de l'Accord-Cadre est un des grands atouts qui sera présenté à la fin de ce projet comme un des principaux résultats. Cela démontre tout l'intérêt que portent les trois Etats signataires à ce bassin transfrontalier.

Pour la Commission Européenne et en particulier le Centre Commun des Recherches, le Projet Mékrou est une grande opportunité de pouvoir partager avec les différentes institutions africaines, de travailler ensemble pour mieux comprendre les phénomènes biophysiques du bassin afin de répondre à des besoins concrets des populations du bassin de la Mékrou. »



Tanor Meïssa DIENG, Chef Projet SITWA

« Promouvoir la coopération pour une meilleure valorisation de la ressource »

Je trouve que c'est un projet exemplaire dans sa gestion, la façon dont il aborde la question de la gestion de la ressource en eau dans le bassin de la Mékrou ; en tout cas c'est ce qui transparaît dans tous les documents que nous avons parcourus concernant ce projet.

Il s'insère parfaitement dans le cadre des activités du projet de Renforcement des Institutions des Organes de gestion des eaux transfrontalières en Afrique (SITWA) dans la mesure où il s'intéresse à l'organisation de tous les acteurs qui s'occupent de la gestion des eaux du bassin de la Mékrou. C'est de cela que s'occupe particulièrement le projet SITWA et cela permet d'aller dans le sens de la promotion de la coopération pour une meilleure valorisation de la ressource par les pays qui partagent ces eaux. Dans le cadre du bassin de la Mékrou par exemple, les trois pays concernés c'est-à-dire le Bénin, le Burkina et le Niger sont engagés dans une bonne perspective pour une meilleure gestion et un meilleur partage des coûts et avan-



tages liés à la gestion des ressources du bassin.

Il passe en revue les aspects institutionnels et le Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB) est prêt à accompagner tous les organismes de bassins parmi lesquels celui du Niger à améliorer son cadre institutionnel mais également son cadre législatif et réglementaire.

C'est sur cette base que nous pouvons aspirer à une gestion apaisée de la ressource entre Etats. Il existe certes en Afrique entre certains pays des difficultés pour le partage de certains fleuves mais il y a également beaucoup d'exemples où les pays se sont véritablement bien entendus grâce à un cadre institutionnel et un cadre législatif bien adapté qui permet à l'organisme en charge de la ressource d'être le plus responsable, le plus indépendant possible et permette à tous les Etats de pouvoir bénéficier de la ressource. Le plan décennal du RAOB prévoit également le renforcement des capacités des acteurs comme cela est prévu dans le programme d'activités du projet Mékrou. Il y a aussi le volet du système d'information qui est essentiel pour la connaissance et l'exploitation judicieuse de la ressource. Le projet Mékrou prévoit la mise en place d'une base de données des ressources dans le bassin ce qui est un axe de travail du RAOB dans son plan décennal 2015-2025.

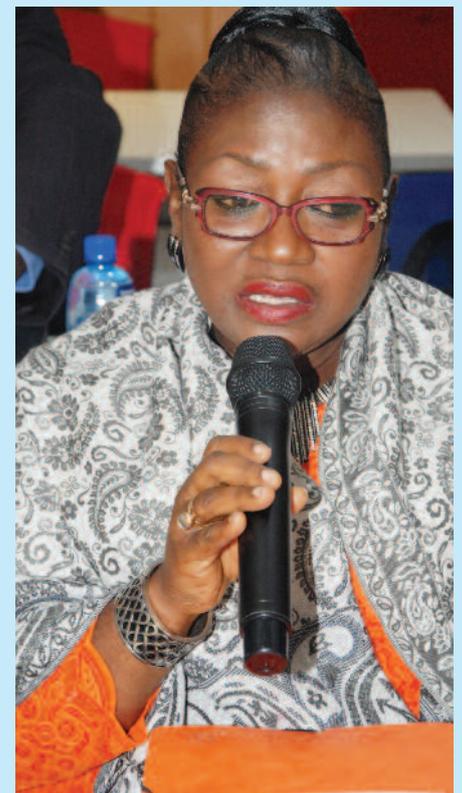
ENAW Judith, Secrétaire Générale CICOS et Présidente du RAOB

« Transformer les cours d'eau en instrument de développement »

Je suis contente et très fière de notre membre ABN qui abrite ce projet dans l'un de ses sous bassins. Je me suis rendue compte que le projet touche beaucoup de personnes.

Les Etats membres concernés par la zone du projet sont très impliqués dans toutes les phases du projet y compris l'identification des projets pilotes, la mise en œuvre, le suivi et cela me rassure que l'on va réussir ce projet. J'ai aussi noté la participation très intéressée des bailleurs de fonds notamment l'Union Européenne qui suivent de près les travaux, les acteurs de la société civile dont une dame qui représente les populations du bassin. C'est donc un projet qui regroupe non seulement les intervenants mais aussi les bénéficiaires du projet.

Notre réseau travaille pour les populations, les Etats qui ont des espaces d'eau à exploiter pour promouvoir l'intégration des peuples, la vie économique, la cohésion sociale et un projet comme celui-là rentre en droite ligne de ce que nous recherchons dans notre réseau. Notre objectif est de transformer les différents cours d'eau, que ce soit des rivières, des lacs, des étangs en véritable instrument de développement, d'intégration des peuples et de coopération pour promouvoir la paix. Quand vous voyez le document de projet et que vous écoutez tous les intervenants c'est ce qui ressort et cela est en droite ligne dans les objectifs du RAOB et cadre bien avec la politique continentale de l'utilisation des ressources en eau en Afrique.



A la découverte de...

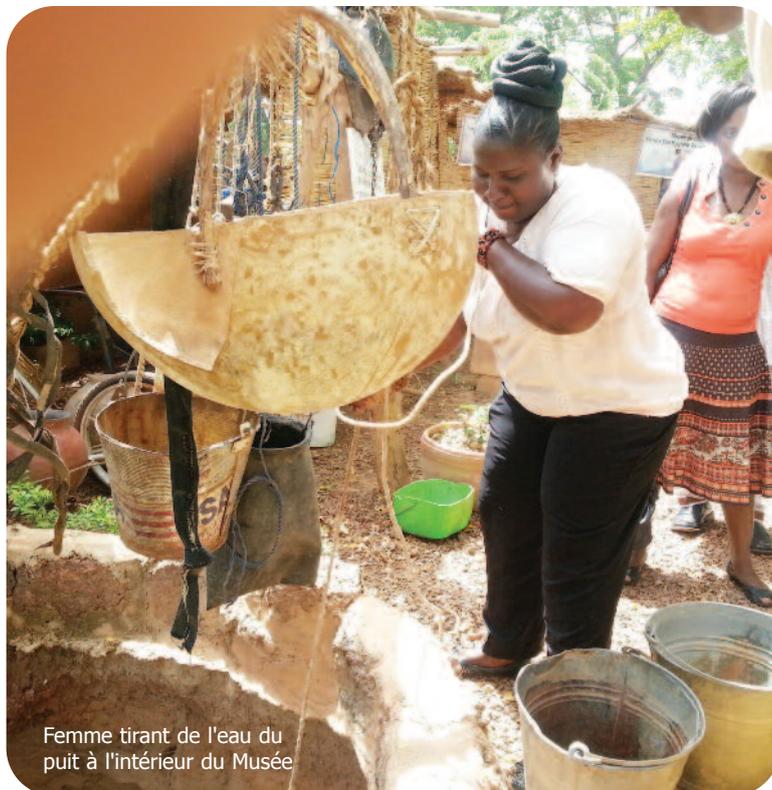
Le musée de l'Eau :

Un sanctuaire pour la valorisation de la ressource Eau

INTRODUCTION

Le Musée de l'Eau, comme son nom l'indique est un musée c'est-à-dire un « lieu destiné à réunir, conserver, classer et exposer les œuvres d'art, les objets et les documents intéressant les sciences et leurs applications¹ » ayant un lien direct avec la ressource en eau. Il a été mis en place en mai 2010 pour combler un besoin et une nécessité de revisite des coutumes et habitudes en matière de recherche, d'accès, d'utilisations de l'eau de plusieurs cultures d'Afrique de l'Ouest et au-delà. Conscients de l'importance sociale et culturelle de l'eau, des personnes ressources travaillant dans le domaine de la promotion de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement ont mûri et mis sur pied le concept du Musée de l'Eau comme un espace de découverte des objets, des valeurs, vertus et symboles liés à l'eau.

Le Musée de l'Eau est situé dans le quartier Nioko I, à la sortie Nord de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso). Malgré sa relative jeunesse, le Musée de l'Eau en plein construction, se veut être un cadre d'apprentissage, de transmission de savoir, de valeurs sociétales sur les habitudes de populations à travers leurs relations à l'eau.



Femme tirant de l'eau du puits à l'intérieur du Musée

Une ambition à la mesure de l'importance de la ressource

L'ambition des initiateurs du Musée de l'Eau est de valoriser l'eau en faisant découvrir aux visiteurs toute la dimension socioculturelle de la ressource en eau qui constitue une denrée rare pendant une bonne partie de l'année pour plusieurs populations du Sahel. Aussi, le musée veut apporter sa modeste contribution au bien-fondé de la valorisation et de la protection des ressources en eau dans les pays désertiques comme le Burkina Faso et bien d'autres pays africains.

En tant que cadre de formation, d'information, d'éducation et de sensibilisation pour toutes les générations, le Musée de l'Eau apparaît comme un concept novateur et unique au monde. Son objectif ultime est d'aboutir à un engagement collectif pour la sauvegarde, la préservation et le respect de l'eau, ce capital précieux de l'humanité, qui constitue sans aucun doute la source de toute vie, d'ailleurs ne dit-on pas que « **L'eau c'est la vie** ».

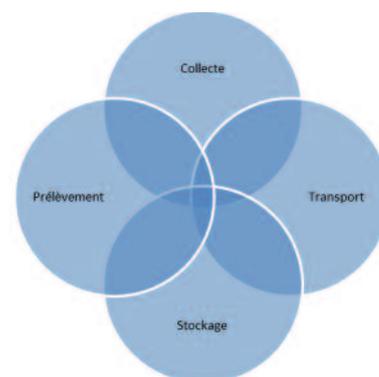


Un Musée pour mieux comprendre ce qui tourne autour de l'Eau

Dans sa phase actuelle, le Musée de l'Eau rassemble plus de trois mille (3.000) objets, matériels et supports divers ayant un lien quelconque avec la

ressource en eau. Ces objets ont été collectés auprès de populations de plusieurs pays du monde en tenant compte des quatre (4) étapes de la chaîne d'approvisionnement en eau.

L'eau, de la source à la consommation



Instruments de la chaîne d'approvisionnement de l'eau collectés

Étape de collecte de l'eau

Ici on retrouve des outils ayant trait aux techniques de recherche de l'eau (souterraine et de surface) de certaines populations (puits, forages, rivières, mares...), les moyens d'accès notamment les outils pour le creusement, de

¹ Définition tirée du dictionnaire français version en ligne.

forages, etc. jusqu'aux outils d'accès à cette eau. Ce sont les puisettes (à base de calebasse, de chambre à air des véhicules, de bidons d'huile récupérés entre autres), les calebasses, les pompes (manuelles, à pédestre, éoliennes, électrique ...).

Étape du transport de l'eau

Les populations, selon leurs zones d'habitation, disposent ou ont mis en place une multitude d'outils pour transporter l'eau de sa source vers les concessions, les champs, en un mot vers les lieux d'utilisation de la ressource. Ainsi, on note parmi ces outils des seaux (plastiques, métalliques, bois), des bassines métalliques et plastiques, des jarres, des canaris, des pousse-pousse à eau, les outres en cuir...

Étape de stockage de l'eau

Après le transport, l'eau doit être mise dans des outils développés pour le stockage. Ainsi, on constate que la plupart des populations de l'Ouest africain ont « puisé » directement dans la nature les outils à leur disposition ou en les adaptant. On enregistre des récipients comme les outres, les gargoulettes, les postes d'eau potable, les bidons filtres, les jarres et canaris, les carafes, les bouteilles (verre, plastique) ... Certains outils se retrouvent à l'usage en même temps dans le transport et le stockage selon la taille de l'outil.

Étape de prélèvement et de consommation (boisson) de l'eau

A ce niveau sont conservés les gobelets, des louches, des verres, des calebasses ... Sur le terrain, certaines populations utilisent des feuilles de certains arbres. En plus de ces objets, le Musée fait de l'immatériel un des substrats par la valorisation des supports audio visuels (CD, Films, Affiches, Posters, Bandes Dessinées...).

Subdivisions et valorisation culturelle / l'eau dans les cultures

Le Musée de l'Eau est subdivisé en plusieurs vitrines.

La Vitrine Eau et Histoire des Cours et Points d'Eau

Le Musée a recensé des dizaines de contes et autres récits dans plusieurs cultures sur l'eau. Cette vitrine permet aux visiteurs de se familiariser avec les



récits fabuleux et légendaires des cours d'eau. Une cartographie des importants cours d'eau sacrés sera bientôt disponible au musée.

La Vitrine Eau et Géographie des Cours d'Eau

On y apprend beaucoup sur les itinéraires des fleuves et autres rivières et lacs importants. Cette vitrine met aussi en exergue les influences négatives de l'Homme sur ces cours d'eau (occupation anarchique des berges, disparition d'espèces halieutique du fait de l'homme...) et identifie les noms de certaines grandes villes liés à l'eau à travers le monde.

La Vitrine Eau et Métiers de l'Eau

Tous les acteurs du secteur eau y sont représentés. Il s'agit entre autres des ateliers de forages, des sociétés d'extraction d'eau minérale, des fontainiers et vendeurs ambulants d'eau, des industries de fabrication de glace, les peuples et ethnies, maîtres et possesseurs de l'eau comme les Bozo et les Somonon (ethnies du Mali, Burkina et retrouvées dans plusieurs pays ouest africains), les Ebrié (Côte d'Ivoire), les Kotocolis (Togo), la corporation des hydrologues et des hydrauliciens, des puisatiers, des plombiers, des sociétés nationales des eaux...

La Vitrine Eau et Littérature

Cette vitrine présente les contes, les poèmes, les rites et coutumes, les anecdotes, les proverbes, les maximes et les pièces de théâtre sur l'importance de l'eau.

La Vitrine Eau et Hygiène/Assainissement

Dans sa démarche, le Musée de l'Eau a récolté un ensemble d'outils du quotidien liés à l'hygiène et l'assainissement. Ici on retrouve tout ce qui se rapporte aux anciennes latrines traditionnelles, les différents types de WC, les douches, les bouilloires, les savons traditionnels, les encens et détergents, les cendres, les cure dents, les balais...

La Vitrine Eau et Santé

Dans les pays en voie de développement il existe un grand nombre de maladies d'origine hydrique. C'est pourquoi le Musée de l'Eau a récolté et/ou produit plusieurs supports pédagogiques (boîtes à images, posters, affiches) d'Information, d'Education et de Communication (IEC) sur l'eau et son importance pour la santé de l'Homme ainsi que les savoirs locaux et les connaissances des tradipraticiens tirés de l'eau.

La Vitrine Eau et Animaux Aquatiques

L'eau constitue un milieu de vie naturel pour un certains nombres d'espèces animales. Dans cette vitrine sont personnalisés les animaux aquatiques (crapauds, caïmans, poissons, hippopotames...). La critique satirique des faits et événements sociopolitiques est la forme choisie par le musée pour interpeller la société sur certains de ses comportements (non-respect de la ressource, souillure, pollution, gaspillage, refus de partager l'eau...).

Les 12 Vitrines principales du Musée de l'Eau



Les outils de la chaîne du WASH du Musée



La Vitrine Eau et Langues du Monde

L'eau étant la vie, il va sans dire que le langage, véhicule de communication entre les humains comportent de nombreuses références à la source de vie qu'est l'eau. Le Musée de l'Eau a recensé et établi la sociolinguistique dans toutes les langues du monde de l'expression « **L'Eau c'est la vie** ».

La Vitrine Eau et Religions

C'est la valorisation de l'eau dans les principales religions (catholique, musulmane, traditionnelle...) et d'en faire des illustrations/peinture sur tableaux à présenter au musée, toute chose qui aide à comprendre les valeurs et les fonctions de l'eau dans les religions.

La Vitrine Femmes et Fillettes

Elle présente les ustensiles et récipients que les femmes utilisent pour des besoins domestiques : bains (poires, cailloux, éponges...) et cuisine (écuelles, marmites, tamis, filtres...). C'est un véritable espace de valorisation du couple (Femmes et Eau).

La Vitrine Eau et, Tons, Sons/Bruitage de l'Eau

Ce sont les sons, tons et bruits de l'eau constituant le langage et la langue de l'eau qui y sont recueillis et enregistrés afin de mieux comprendre leur message, car comme le dit le penseur « **l'eau, si l'on sait l'entendre, si on apprend sa langue, ouvrira toute la connaissance des êtres et des choses²** ». Les sons et bruits des pluies, torrents, averses, du ruissellement, de l'eau qui bout... sont porteurs de messages et discours que le visiteur découvrira dans le Musée de l'Eau. Un auditorium du Musée en construction permettra à tous les auditeurs d'écouter tous les messages décryptés de l'eau comme pour dire que l'eau parle aux Hommes.

La Vitrine Eau et Grands Courants de la Pensée Contemporaine

Le Musée de l'Eau, c'est aussi un forum d'échanges sur les grandes problématiques de l'eau. On y traite de :

- la gestion transfrontalière des eaux et des potentiels conflits ;
- les conséquences de la pénurie d'eau dans le monde ;
- l'Eau et de la Démocratie ;
- l'Eau et du Genre ;

- la gratuité de l'Eau dans le monde : mirage ou réalité ;
- l'eau sera-t-elle cause de la troisième guerre mondiale ?
- des données statistiques sur l'Eau.

Accessibilité du Musée de l'Eau

Le Musée de l'Eau est ouvert à tous ceux qui accordent de l'importance à l'eau, d'où l'écriteau à l'entrée « **Nul n'entre dans ce musée que s'il boit de l'eau** ». C'est un univers de découvertes et d'éducation pour les enseignants, les élèves, les étudiants et les chercheurs en même temps qu'il est une source d'inspiration pour les artistes plasticiens et musiciens, le Musée de l'Eau est aussi un centre d'attraction et de découvertes touristiques. Les autorités politiques et administratives ainsi que les diplomates y trouveront des motivations socioculturelles pour un plus grand engagement dans la lutte contre la pauvreté. Les acteurs de la société civile, les ONG et autres associations, en visitant le musée, découvriront des merveilles à même de les inspirer dans leurs luttes et plaidoyer en faveur de l'eau. Les religieux et coutumiers apprécieront le rôle combien important de l'eau dans la pacification et la médiation des conflits dans les religions et coutumes.

Le Musée de l'Eau est également un espace d'échanges et d'enrichissements des connaissances sur l'eau pour les hommes de média et de la communication. Il vise à faire prendre conscience de l'urgente nécessité de sauvegarder et de préserver la ressource Eau à tout visiteur.

Le Musée de l'Eau hors du cadre de ses objets

Le Musée de l'Eau mène plusieurs activités de sensibilisation et de formation qui se tiennent à la demande hors des locaux du Musée.

Ces activités incluent les Expositions Muséales Itinérantes consistant à délocaliser /déporter le Musée avec quelques-unes de ses pièces dans une école, d'où le concept de « Musécole ». Concept prôné et vulgarisé par l'UNESCO auprès des Ministères de l'Education Nationale des pays du monde entier. Il s'agit d'aider les élèves et leurs encadreurs à être plus en contact avec le patrimoine matériel et immatériel muséal dans son contenu, sa méthodologie et sa pédagogie.



Puits au Musée avec les différents outils de puisage de l'eau

Le Musée de l'Eau en collaboration avec le Projet Eau dans la Haute Comoé-PEHC- et les ONG (OXFAM/One Drop) a organisé les expositions muséales itinérantes dans les écoles primaires et secondaires à l'Ouest du Burkina dans les communes de Banfora, Moussodougou, Bérégadougou, Péri et Toussiana. Ces expositions muséales itinérantes ont touché une (50) cinquantaine d'écoles primaires et une dizaine (10) d'écoles secondaires.

Contenus et Impacts des expositions muséales itinérantes dans les écoles primaires et secondaires

Les expositions muséales itinérantes dans les écoles primaires et secondaires traitent des thématiques suivantes :

- La connaissance et la définition de l'eau, la recherche du mot eau dans les langues locales ;
- Les techniques traditionnelles ou endogènes d'investigation de l'eau avec exercice de démonstration de la baguette du sourcier, du pendule, etc ;
- Une exposition commentée des ustensiles, des récipients, des objets de collecte, de transport, de stockage et de prélèvement de l'eau ;
- Une exposition commentée des technologies de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- Un commentaire des données chiffrées des gaps d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina Faso ;
- L'eau et le Genre ;
- La place et les fonctions de l'eau dans la littérature notamment les contes, les proverbes, les mythes, les récits, les légendes ... par des exercices pratiques dans le « Cahier de l'Eau de l'Ecole » ;
- La fixation de quelques dates importantes liées à l'eau et à l'environnement

ment comme le 22 mars (Journée Mondiale de l'Eau), le 5 juin (Journée Mondiale de l'Environnement), le 15 octobre (Journée Mondiale du lavage des mains), etc. ;

- La prise des engagements par les élèves et leurs encadreurs sur la préservation de l'eau et la promotion de l'hygiène et de l'assainissement... ;
- L'élaboration des Feuilles de route.

Les acquis et les leçons apprises des expositions muséales itinérantes dans les écoles primaires et secondaires

De nombreux acquis ont été capitalisés et de bonnes leçons apprises pendant les expositions muséales itinérantes dont les plus pertinents à retenir sont :

- Un engouement des élèves pour que le lavage des mains à l'école devienne systématique ;
- Le nettoyage de l'espace scolaire est inscrit dans l'emploi du temps des élèves ;
- Des Clubs d'Hygiène et d'Assainissement sont créés dans les écoles primaires et fonctionnent bien ;
- Le contenu des cours des enseignants prend en compte le contenu pédagogique des expositions muséales itinérantes.
- Les élèves commémorent quelques dates importantes comme la Journée Mondiale de lavage des mains et la Journée Mondiale de l'Eau.

Soutenir le concept du Musée de l'Eau

Le Musée de l'Eau est encore en pleine édification et a besoin du soutien et de la contribution de tout un chacun. Le musée a besoin de :

Renforcer la visibilité du Musée de l'Eau

GWP-AO a permis la réalisation de 25 symboliques très emblématiques pour le Musée de l'Eau et qui complètent le lot des symboliques disponibles. Les visiteurs au Musée de l'Eau apprécient bien ces nouvelles symboliques.

L'accompagnement de GWP-AO visait aussi à permettre au Musée de disposer d'un site web opérationnel offrant ainsi une présence mondiale du Musée sur internet.

La conception et l'impression de 1.500 dépliant permet au Musée de les offrir aux visiteurs, aux touristes, aux diplomates. De nombreux étudiants et élèves en visite au Musée de l'Eau ont bénéficié de ces dépliants.

L'appui du GWP a permis l'impression sérigraphique sur une trentaine (30) de T-Shirt pour le Musée de l'Eau. Au cours des expositions muséales itinérantes, les agents du Musée de l'Eau s'habillent avec ces T-Shirt renforçant la visibilité de l'institution.

- Visites individuelles, en groupes professionnelles, en famille...
- Apports intellectuels (idées novatrices et révolutionnaires) ;
- Apports matériels (mise à disposition d'objets, outils, ustensiles supports visuels et audio...)
- Contributions financières pour la réalisation d'un forage sur le site, la construction de cases, l'achat de matériels informatiques, des supports audio-visuels pour l'équipement de l'auditorium...

Le GWP Afrique de l'Ouest croit en ce concept et toute son importance pour la promotion de la bonne gouvernance des ressources en eau. C'est pourquoi il a choisi d'accompagner depuis quelques années le Musée de l'Eau dans ses activités de communication et de visibilité. Le développement de ce rapport rentre dans le cadre de cet accompagnement qui devra se poursuivre sous d'autres formes afin que les objectifs ultimes du Musée qui cadre bien avec ceux du réseau GWP et de la PREAO soient atteints.

Contact :

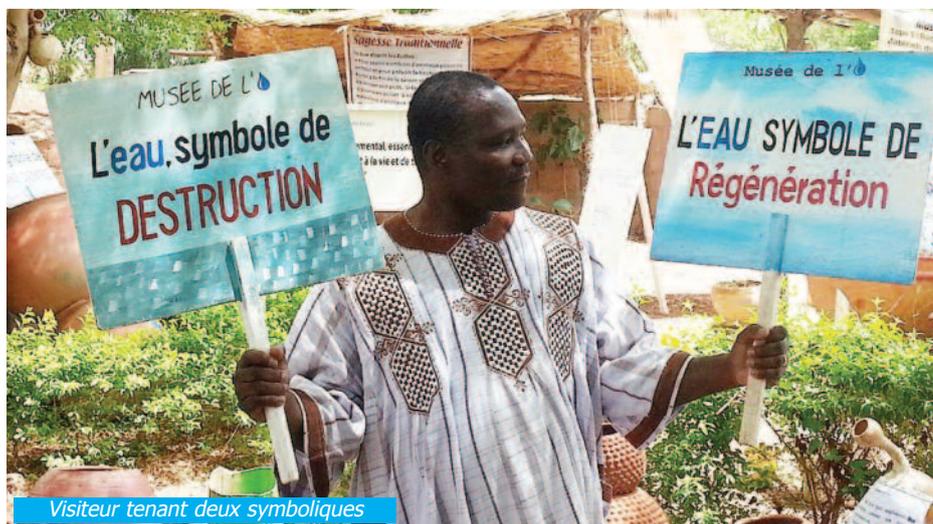
Alassane SAMOURA,

Directeur du Musée de l'Eau, Sociologue et Anthropologue

Email : musee_eau@yahoo.fr

09 BP 983 Ouagadougou 09

Tél + (00226) 70.23.98.37 et 25 46 07 40



Visiteur tenant deux symboliques